

## **Certification complémentaire en Français Langue Seconde.**

**Session 2014**

### **Rapport du jury rédigé par Madame Cécile Prévost**

**Président** : M. Jean-Pierre Hocquelllet, IA-IPR de Lettres, responsable académique du CASNAV

**Membres** : Mme Dominique Carré, enseignante, CASNAV de Bordeaux  
Mme Sophie Marron, enseignante en UPE2A, collège Pablo Neruda de Bègles  
Mme Cécile Prévost, enseignante, coordonnatrice académique du CASNAV

**Inscrits** : 12 candidats

**Présents** : 12 candidats

**Origine géographique des candidats** : Gironde : 6, Landes : 1, Lot et Garonne : 2, Pyrénées Atlantiques : 3.

**Répartition** : 9 candidats du 1<sup>er</sup> degré et 3 candidats du second degré.

**Résultats**: 6 candidats admis, 6 refusés.

**Notes attribuées** : de 5 à 17/20

Le jury regrette l'absence de candidats originaires de la Dordogne, alors que de nombreux élèves allophones fréquentent les établissements de ce département.

Le jury encourage les candidats à lire attentivement la note de service qui préside à l'organisation et aux attendus de cet examen : B.O n°39 du 28 octobre 2004.

Il est rappelé aux candidats qu'ils doivent « remettre un rapport d'au plus cinq pages dactylographiées », précisant leurs titres, diplômes, formations et expériences d'enseignement auprès des élèves allophones. Un rapport fleuve, un rapport mal structuré ou mal organisé ne peuvent rendre compte des efforts de réflexion et d'argumentation demandés dans cette épreuve.

Une fois encore, de trop nombreux candidats, s'ils ont fait état de leurs diplômes en FLE, comme le conseillent les annexes de la note, n'ont que peu envisagé l'exigence d'une approche FLS dans l'enseignement en UPE2A ou auprès des élèves allophones en classes ordinaires. En outre, malgré les rapports de jury précédents, des confusions perdurent entre les notions de FLE et FLS.

La note de service précise également la nécessité pour le candidat de « présenter des expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de sessions de formation auxquelles il a pu participer, de travaux effectués à titre personnels ou professionnels, comprenant un développement commenté de l'une des expériences qui lui paraît la plus significative. » Exprimer sa motivation ou son « goût » pour le public allophone ne suffit donc pas : on attend une analyse distanciée et critique d'un véritable parcours de formation personnelle.

De plus, le jury déplore la méconnaissance des derniers textes officiels qui encadrent l'accueil des élèves allophones, et le peu de curiosité pour aller rechercher des outils académiques ou nationaux auprès des sites des CASNAV ou d'EDUSCOL.

Enfin, trop peu de candidats ont réfléchi à l'évaluation des élèves allophones, alors que trop ont montré une méconnaissance des principaux outils d'évaluation existant à cet effet. La réflexion sur les compétences doit trouver en ce domaine délicat toute sa place.

Les candidats dont le rapport, l'exposé et l'entretien ont été valorisés sont ceux qui ont su :

- articuler leurs connaissances de FLE avec une pratique professionnelle de FLS,
- faire preuve d'une véritable réflexion et d'une mise à jour récente des connaissances théoriques,
- montrer des expériences pédagogiques, les évaluer et les critiquer,
- faire part d'une bonne analyse du public concerné et des enjeux de sa scolarisation,
- laisser percevoir un potentiel professionnel satisfaisant et perfectible,
- se projeter dans l'avenir en s'appuyant sur les leçons tirées de leur pratique pédagogique.

Le jury tient à rappeler que la certification complémentaire vise à reconnaître et à valider les acquis de l'expérience effectuée sur le terrain, étayés à la fois par un solide bagage théorique et une réflexion didactique et pédagogique bien engagée.

Il invite les candidats admis à persuader leurs collègues concernés de se présenter à la certification, et les candidats non admis à persévérer dans leur réflexion pour renouveler leur tentative, forts de leur expérience.